

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
Sauer Pechelbronn**

Nombre de membres : 67

Séance du 22 septembre 2008
sous la présidence de M. Jean-Marie HAAS

Votants présents : 59
Tous les délégués, sauf

Absents excusés (titulaires) : Mme Mireille CABIROL DE SAINT GEORGES, Mme Murielle CLAUSS, Mme Marie-Antoinette HITTLER, Mme Bernadette KOCHER, M Dominique FEIG, M Thierry FUCHS, M Didier GACKEL, M Fabien KAUFFER, M Jean-Marc MESSMER, M. Jean WEISHAAR, M Alphonse ATZENHOFFER, M Jacky KELLER, M Gilbert LIEHN,

Qui étaient représentés respectivement par : M Fabrice RITTER, M Jean-Jacques BASTIAN, M Oliver MERTZ, M Marc BRUDER, Mme Marie-Jeanne ROSENFELDER, M Dany WALTER, M Charles ZINCK.

Absents (titulaires) : M. Maurice WEGMANN, M. Jean-Pierre METZGER.

DEL. N° 120/2008conseil

OBJET : Rapports d'activités 2007.

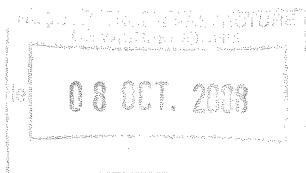
Vu les rapports d'activités 2007 de la communauté de communes de la vallée de la Sauer, du SDEA et du SMICTOM,

Vu l'avis du bureau du 15 septembre 2008,

Entendu l'exposé de M. Bertrand et Mme Weiss, vices-président(e)s,

M Bertrand, vice-président, indique aux conseillers que les rapports d'activités 2007 de la communauté de communes de la vallée de la Sauer, du SMICTOM et du SDEA sont disponibles sur le site de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, chemin d'accès, rubrique : Communauté de communes, puis sur « Rapport général ».
Les conseillers prennent acte des différents rapports.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 2 octobre 2008
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Jean-Marie HAAS

